



Autorisation spéciale

Arrêté n° DIR-I-2024-106

Nom du projet : Prélèvements d'échantillons d'espèces indigènes
Numéro de dossier : DIR/SPPN/2024/052
Pétitionnaire : Monsieur Bernard REYNAUD au nom de l'UMR PVBMT, Université de La Réunion - CIRAD
Adresse du pétitionnaire : 7 chemin de l'IRAT, Ligne Paradis, 97410 SAINT-PIERRE
Localisation : Ensemble du cœur du parc national

Le Directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 331-4-1 ;
Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion,
Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment ses MARCœurs n°2, 6, 9, 10 et 13 ;
Vu l'arrêté ministériel du 9 mai 2017 portant nomination du directeur de l'Établissement public du Parc national de La Réunion ;

Considérant la demande de renouvellement d'autorisation déposée par Monsieur Bernard REYNAUD en date du 29 février 2024 et les compléments en date du 12 mai 2024, et relatifs au dossier n° DIR/SPPN/2024/052 ;

Considérant que les opérations prévues seront réalisées en cœur du parc national ;

Considérant que les lieux de prélèvements sont situés en cœur de parc national ;

Considérant que les prélèvements concerneront des échantillons limités ;

Considérant que les enjeux et impacts sur le milieu naturel sont négligeables ;

Considérant la nécessité d'encadrer les missions scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;

AUTORISE

Article 1 : Objet

Le Directeur du Parc national autorise Monsieur Bernard REYNAUD, pour le compte de l'UMR PVBMT qui sera assisté de :

N° programme	Programme	Participants par structure
2021_10	Herbier Universitaire de La Réunion	UMR PVBMT : Mirana GAUCHE, Thierry PAILLER, Claudine AH PENG, Antoine BECKER-SCARPITTA, Nicholas WILDING, Alexis GORISSEN, Kiew Gardens : Lovanomenjanahary MARLINE, Université du Cap : Terry HEDDERSON, Muasya MUTHAMA,

		University de Turku - Finlande : Nemo FONTANIE, University of Terengganu (Malaysia) : Gaaik EE LEE, Missouri Botanical Garden : Pete PHILIPSON
2021_14	Mission d'observations récurrentes sur la station forestière de l'OSU-R	OSU-R : Yoan BENOIT, Pierre STAMÉNOFF, Jimmy TURPIN, Sophie FERREIRA, Magali DAVID, Olivier MAGAND UMR PVBMT : Dominique STRASBERG, Claudine AH PENG, Olivier FLORES, Antoine BECKER-SCARPITTA, Mathieu ROUGET, GEOSCIENCES : Jean Lambert JOIN, Bhavani BÉNARD, Laurent MICHON
2021_15	Connaissances et valorisation des plantes indigènes / endémiques (FEADER)	UMR PVBMT : Maeva NAZE, Eric RIVIERE, Sylvain LEBON, Cédric LALLEMAND, David TESYSSÉDRE, Gérard LEBRETON, Antoine FRANCK, Moïra THOMAS, Edith GAROT, Isabelle FOCK-BASTIDE
2022_1	Sapotacées Réunion	UMR PVBMT : Edith GAROT, Mairie de Saint-Paul : Stéphanie DAFREVILLE, UMR DIADE : Philippe LASHERMES
2022_4	HydroProp _ Etude de l'adaptation des corbeilles à propagules de l'hépatique <i>Marchantia</i> et l'optimisation de la dispersion de ces propagules	UMR PVBMT : Claudine AH-PENG, OSU-R : Pierre STAMÉNOFF, MNHN, ISYEB : Catherine REEB, LACy : Joël VAN BAELEN, Ecole Polytechnique de Palaiseau : Arezki BOUDAUD, Stéphanie DREVENSEK, Valentin LAPLAUD, Ana-Maria BRATU, Antoine GARCIA Etudiant M2 à déterminer, chercheur post doctorant à recruter
2022_5	Biologie, Ecologie et Ecophysiologie des bryophytes	UMR PVBMT : Claudine AH PENG, Nicholas WILDING, Antoine BECKER-SCARPITTA, OSU-R : Pierre STAMÉNOFF, David COMBEMALE UMR AGAP : Denis FABRE, Université du Cap : Terry HEDDERSON et Adam WEST, Kew Gardens : Lovanomenjanahary Marline, Etudiante M1 BEST : Saïoa RICOUDRENEUC Université de Turku : Nemo FONTANIE NOI : Nicolas HUET
2022_6	Cixiidae et cavernicolie : évolution, écologie et conservation	Université de La Réunion - UMR PVBMT : Bernard REYNAUD, Maxime LE CESNE, MNHN, UMR ISYEB : Thierry BOURGUOIN
2024_1	TROPIVOC (Etude des Composés Organiques Volatils – COVs – en milieu tropical)	LCE : Manon ROCCO, OSU-R : Yoan BENOIT, Magalie DAVID, Sophie FERREIRA, Olivier MAGAND, Pierre STAMÉNOFF, Jimmy TURPIN, LACy : Jérôme BRIOUDE, UMR PVBMT : Claudine AH-PENG
2024_2	BIOMINI (Suivi de la biodiversité dans les écosystèmes insulaires)	UMR PVBMT : Claudine AH-PENG, Dominique STRASBERG, chercheur postdoctoral à recruter, Antoine BECKER SCARPITTA, Olivier FLORES, OSU-R : Pierre STAMÉNOFF, Sophie FERREIRA, Yoan BENOIT, Magali DAVID, IRD : Robin POUTEAU

2024_3	MONITOR : Système agile de monitoring écologique des forêts	UMR PVBMT : Claudine AH-PENG, Dominique STRASBERG, Antoine BECKER-SCARPITTA, Olivier FLORES, deux techniciens à recruter, OSU-R : Pierre STAMENOFF, Sophie FERREIRA, Yoan BENOIT, Magali DAVID, Robin POUTEAU
2024_4	COLMI : Collembola of the Mascarene islands	UCT : Charlene JANION-SCHEEPERS, Dean ERASMUS UMR PVBMT : Claudine AH-PENG
2024_5	REMINAT (Restauration des Milieux Naturels à La Réunion)	UMR PVPMT : Cédric AJAGUIN SOLEYEN, Antoine BECKER-SCARPITTA, Océane BOULESNANE-GUENGANT, Pauline FENOUILAS, Mathieu ROUGET
2024_6	Etudier la diversité fongique entomopathogène dans le temps et sur un gradient d'anthropisation (EPF SOL)	UMR PVBMT : Laurent COSTET, Irénée PROMI, Magali HOARAU, VCS à recruter
2024_7	FRAG'ILE	UMR PVBMT : Olivier FLORES, Rémi-Paul GRONDIN CBNM : Sarah ROUSSEL, Arnaud RHUMEUR, Bertrand MALLET, Stagiaires

à procéder à des prélèvements limités à des fins de recherche, de détermination ou de conservation, de toute ou partie d'individus sauvages d'espèces végétales et animales ci-après, sous réserve des autres autorisations (notamment du propriétaire), et selon les modalités (sites, quantités, ..) précisées ci-dessous :

N°	Objet	Activités dans le parc sans récolte d'échantillons	Activités avec récolte d'échantillons	Quantités et modalités	Site d'échantillonnage
2021_10	Travaux taxonomiques permanents sur la flore vasculaire et non vasculaire des Mascareignes		Collecte de plantes (rameaux, feuilles) pour données moléculaires et fonctionnelles avec prélèvement d'un voucher pour mise en herbier. Spécificité famille des Orchidaceae non protégée, bryophytes, ptéridophytes et Cyperaceae.	<p>Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées.</p> <p><u>Enrichissement de l'herbier de La Réunion</u> : parties limitées des individus sans atteinte à leur survie.</p> <p><u>Groupe des Cynorkis</u> : 3 individus en fleur par espèce et par population. Maximum 10% des individus présents par station</p> <p><u>Bryophytes</u> : 5x10 cm² par espèce</p> <p><u>Cyperaceae</u> : un limbe par individu et population de chaque espèce pour mise en collection</p>	Ensemble du cœur

2021_14	Activités récurrentes de suivi et entretien des stations (une station météo et un piège à litière par site)	Entretien du parc instrumental dans les parcelles permanentes (suivis démographiques des populations ligneuses, stations climatiques, et exclos) et suivi de LAI (<i>Leaf Area Index ou indice de surface foliaire</i>), Suivi en continu de lysimètres à bryophytes à la Plaine des Fougères. Les éventuelles mesures-test par drones feront si besoin l'objet d'un complément d'autorisation Relevés de température et d'humidité relative sur les 23 capteurs « RHTEMP » répartis sur 2 transects MOVECLIM Est et Ouest de l'île (Piton des Neiges et Makes).	Collecte mensuelle de litière dans les 5 pièges à litière du site de Mare-Longue. Collecte d'échantillons de deux espèces de Bryophytes	<p>-Mare-Longue : Prélèvements mensuels de litière dans les 5 « pièges » à litière dans un quadrat de 1m x 1m. 200g maximum par piège et par mois.</p> <p>-Plaine des Fougères : Prélèvements trimestriels de patches de 10 x 10 cm pour les 2 espèces communes retenues de Bryophytes : (<i>Mastigophora diclados</i> et <i>Bazzania descrescens</i>).</p>	Plaine des Fougères, Forêt de Mare Longue, Piton des Neiges, Makes, Piton de Caille (Massif de La Fournaise)
2021_15	Connaissances et valorisation des plantes indigènes, endémiques	Etiquetage et suivi d'individus de plantes de forêts de montagne pour suivis phénologiques (50 individus par site). Mise en place de sacs en papier sur inflorescences de Tan rouge (<i>Weinmania tinctoria</i>) et échantillonnage d'insectes pollinisateur de cette espèce.	Collecte d'inflorescences, infrutescences et de semences d'espèces indigènes et endémiques ainsi que de spores et feuilles de fougères arborescentes pour étude de l'écologie de la reproduction et de la germination.	<p>Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées. 15 à 20 fleurs par individu étiqueté de <i>Weinmania tinctoria</i> (max 15% des fleurs par individu).</p> <p>5 fleurs et environ 10 g de feuilles fraîches par individus de <i>Hypericum lanceolatum</i> pour environ 300 individus le long d'un transect altitudinal.</p> <p>Environ 500 semences (pour les semences de taille > 1 mm) et environ 20g de semences (pour les semences <1 mm) et pas plus de 10% de récolte de fruits par semenciers, pour les espèces de la liste en Annexe 1).</p> <p>Environ 100g de feuilles fertiles par individus pour 10 individus par station et espèce de fougères arborescentes.</p>	Notre Dame de la Paix, Massif de la fournaise de 500 a plus de 2000 m d'altitude, Roche écrite, Maido, Ste Rose route des radiers, Plaine des Fougères, Plaine d'Affouche, Ste Suzanne, Les Makes, Cilaos, Mare Longue, Grande Chaloupe, Salazie, Haut de st Paul, Tévelave, Petite Plaine, Plaine des Palmiste, Col de Bellevue, Ntre Dame de La Paix, Cilaos, Plaine des Grègues

2022_1	Dynamique de diversification chez les arbres de canopée et problématique de maintien de la diversité génétique en milieu insulaire perturbé	Prospections, repérage des populations sur différents sites parmi lesquels : Grande Chaloupe, Bras Guillaume, Rivière St Denis, Rivière des pluies, Salazie, Bébour, Béluve, Plaine des Palmistes, Langevin, Rivière des remparts, Anse des cascades, Enclos Saint-Philippe, Takamaka St Philippe, Mare Longue, Tévelave, Les Makes	Collecte de feuilles pour réaliser des extractions d'ADN + séquençage chez les Sapotacées : <i>Sideroxylon borbonicum</i> , <i>Sideroxylon majus</i> , <i>Mimusops balata</i> , <i>Labourdonnaisia callophyloides</i>	Prélèvements de 2 feuilles fraîches par individu, pour un maximum de 12 individus de chacune des populations (10 populations maximum par espèce). Une demande spécifique au Préfet sera nécessaire concernant les espèces protégées.	Sites précis non déterminés. Le choix des sites se fera en fonction des résultats de la prospection. Ensemble du cœur potentiellement concerné
2022_4	Etude de l'adaptation des corbeilles à propagules de l'hépatique <i>Marchantia</i> et l'optimisation de la dispersion de ces propagules	Mise en place de deux disdromètres à la Plaine des Fougères, pour mesurer la taille et la vitesse des gouttes d'eau hors et sous canopée. Expérimentation de transplants réciproques avec <i>Marchantia globosa</i> le long d'un gradient altitudinal sur 3 sites de la Forêt de Tévelave (1686 m), et 2 au Dimitile (1512 m et 774 m)	Récoltes pour mesurer la diversité morphologique de <i>Marchantia globosa</i> corbeilles à propagules le long d'un gradient d'altitude sur 8 sites tous les 200 m en lien avec des données climatiques. Ces échantillons seront transportés en laboratoire pour analyses morphométriques et mesures hydrodynamiques.	Récoltes d'échantillons (5 x 10 cm) par colonie de <i>Marchantia globosa</i> pour chaque station d'un transect suivant un gradient altitudinal. Transfert sur chaque site du Tévelave et du Dimitile de 3 échantillons 10 X 10 cm de <i>Marchantia globosa</i> (sans sol)	Makes, Plaine des Fougères et ensemble cœur pour prospections
2022_5	Taxonomie des bryophytes et études portant sur l'impact du changement climatique sur ces plantes utilisant des mesures écophysologiques	Mesure de la croissance mensuelle et individuelle en fonction de la lumière de la mousse exotique; Mesures d'activité photosynthétique le long d'un gradient d'altitude. Mention de présence (iNaturalist) et absence (GPS) le long des routes principales et forestières.	Récoltes d'échantillons de <i>Pseudoscleropodium purum</i> (EEE), et des espèces indigènes suivantes : <i>Hypnum cupressiforme</i> , <i>Sphagnum</i> sp., <i>Pyyrhobryum spiniforme</i> , <i>Polytrichum subpilosum</i> ou <i>Leptodontium laugicaule</i> sbsp <i>stellatum</i>	Un maximum de 15 échantillons pour chacune des espèces. Maximum de 30x30cm par échantillon	Ensemble du cœur (floristique) dont la forêt de Mare Longue (Projet en Ecophysologie)
2022_6	Inventaire des espèces de Cixiidae de la Réunion et analyse par séquençage		Prospections à la recherche des différents Cixiidae cavernicoles et épigés de La Réunion. En journée : exploration des cavernes et réseaux souterrains, chasse à vue au filet fauchoir, en surface aux alentours. En soirée : 2-3 chasses de nuit par piège lumineux	Maximum 1 couple et ses stades larvaires par espèce et par site pour le groupe d'Hémiptères Fulroromorphes Moins de 10 adultes par espèces pour les espèces épigées.	Tunnels de laves notamment des communes de Saint-Philippe et Sainte-Rose et ensemble cœur pour les prospections.
2024_1	TROPIVOC (Etudes des Composés Organiques Volatils – COVs- en milieu tropical)	Deux cartouches en prélèvement passif seront placées dans un abri en sous-bois de la forêt de Mare Longue pendant une année, à			Forêt de Mare Longue

		proximité des pièges à litières existants. Mise en place temporaire d'une station météorologique : un anémomètre sonique, un système PAR (Photosynthetically active radiation) et un capteur type tinytag mesurant la température et l'humidité relative, fixés sur un mât. Les instruments météorologiques (anémomètre, PAR et centrale de mesure Campbell) seront alimentés par une batterie type AGM disposée dans une caisse métallique Zarges.			
2024_2	BIOMONI / Suivi de la biodiversité dans les écosystèmes insulaires	Mise en place d'une placette permanente de 50x50m pour le suivi de la dynamique forestière			Plaine des Fougères
2024_3	MONITOR : Système agile de monitoring écologique des forêts	Maintenance des étiquettes et marquages des quadrats dans les placettes permanentes : - 3 hectares à la forêt de Mare Longue - 10 placettes Island Biodiv de 50m x 50m - 1 placettes de 50 x 50 m à la Plaine des Fougères, site mutualisé OZCAR (Projet BioMonI).			Mare Longue, Plaine des Fougères
2024_4	COLMI : Collembola of the Mascarene Islands		Récolte avec aspirateur à bouche, par battage. Extraction (Tulgren funnels) dans échantillons de mousses, litières et sols ramenés en laboratoire	20x20 cm de sol et litière collectés par site	Ensemble du cœur
2024_5	REMINAT (Restauration des Milieux Naturels à La Réunion)			Uniquement échantillons d'espèces EEE pour détermination	Massif du Piton de la Fournaise, Hauts de Sainte-Rose
2024_6	EPF SOL	Etude de la diversité fongique entomopathogène dans le temps et sur un gradient d'anthropisation (ordre des Hypocréales)	Points permanents de prélèvement de sol pour suivre l'évolution de la communauté fongique dans l'année	Prélèvement de 100 grammes de sol par points de collectes pour analyse en laboratoire	Bordures et cœur de parc national, sites précis à définir
2024_7	FRAG'ILE – Fragmentation en milieu insulaire : Caractérisation, suivi et conséquences sur la flore forestière	Etudier les peuplements d'espèces ligneuses endémiques à fort enjeu de conservation	Inventaire des peuplements d'espèces ligneuses endémiques à fort enjeu de conservation et des communautés végétales associées		Ensemble du cœur

et conformément à la demande formulée en date du 29 février 2024 et de ses annexes par programme, au sein des différents habitats terrestres du cœur du Parc national, y compris au sein des territoires des anciennes réserves de Mare Longue et de la Roche Ecrite.

Article 2 : Prescriptions

La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des prescriptions suivantes :

1. ce renouvellement d'autorisation est délivré à Monsieur Bernard REYNAUD assisté des personnes listées à l'article 1 qui devront être en mesure de présenter un exemplaire de cette autorisation ;
2. le type d'intervention et les espèces ciblées seront limitées aux précisions apportées par l'article 1 ;
3. il est interdit de couler du béton dans le sol pour fixer les équipements ;
4. les équipements doivent être équipés de plaque d'identification indiquant le nom du propriétaire et le numéro d'autorisation ;
5. le maitre d'ouvrage des travaux doit informer les services du Parc national de tout incident ou accident survenu dans la cadre des travaux concernés par la présente autorisation ;
6. les secteurs du Parc national seront contactés avant les prospections, notamment pour que les agents puissent bénéficier des connaissances acquises et parce que leur pratique du territoire peut contribuer utilement au projet ;
7. concernant le site de l'ancienne réserve naturelle de Mare Longue, l'autorisation est donnée **sous réserve d'un contact préalable** avec le Secteur Sud du Parc national pour que les prélèvements soient si possible réalisés en présence d'un agent de terrain du Parc national (coordonnées ci-dessous) ;
8. il sera fait en sorte que les prélèvements et la mise en place des dispositifs soient les moins destructeurs possible pour les espèces indigènes, en particulier du fait du piétinement autour des lieux de prélèvement et de mesures ;
9. l'usage du feu est strictement interdit en dehors des aménagements permanents maçonnés, non mobiles aménagés par le gestionnaire des lieux et des réchauds portatifs autonomes. Les combustibles nécessaires doivent être amenés ;
10. toutes les précautions seront prises pour éviter tout risque de transport d'espèces exotiques en utilisant des équipements neufs ou en les nettoyant consciencieusement avant leur utilisation pour ces opérations (vêtements, chaussures, instruments, ...). Les mesures mises en œuvre doivent correspondre à celles décrites dans le « Guide de sensibilisation aux mesures de biosécurité – Travaux et aménagements » réalisé par les services du Parc national (disponible en annexe) ; le maitre d'ouvrage des travaux garde une trace des mesures de biosécurité mises en place durant le chantier. Ces informations peuvent être recensées dans un registre qui pourra faire l'objet de contrôle du Parc national ;
11. tous les déchets (même biodégradables) et le matériel seront évacués ;
12. toutes les dispositions doivent être prises pour prévenir toute pollution résultant de la mise en place des équipements. A cet effet, le stockage des matériels, déchets et matériaux doivent se faire sur des bâches de protection étanches et dans des zones non soumises aux ruissellements afin d'éviter tout écoulement ou dispersion dans le milieu naturel. Les déchets doivent être conditionnés dans des conteneurs étanches et évacués dès la fin du chantier ;
13. une information sera délivrée aux passants éventuels sur le cadre légal respecté ;
14. tous les équipement seront démontés et enlevés à la fin de la période de mesures ;
15. le site sera rendu à l'état initial, y compris les places de stockages des matériaux. Le cas échéant, les travaux nécessaires et leur coût doivent être prévus avant le commencement des travaux ;

16. un compte rendu des prélèvements effectué sera transmis dans un délai de 3 mois après la date d'expiration de la présente autorisation (incluant les coordonnées géographiques des localisations des espèces observées et des lieux de prélèvements). Ces données seront également transmises aux CBNM ;
17. la valeur patrimoniale des espèces identifiées et des sites prospectés sera indiquée précisément (coordonnées X, Y), et si nécessaire des recommandations de suivi ou de gestion en vue de leur conservation seront précisées ;
18. les travaux, rapports et publication que ces relevés auront permis d'établir seront transmis au plus tôt sous format numérique aux services du Parc national. Il y sera mentionné que les travaux ont été menés avec l'autorisation du Parc national ;
19. dans la mesure du possible, il conviendra de garder les échantillons disponibles dans le cas où d'autres chercheurs souhaiteraient effectuer un travail sur cette thématique, afin de mutualiser les connaissances.

Article 3 : Durée

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Bilan

Un bilan final sera envoyé au plus tard dans un délai de 3 mois suivant l'expiration de l'autorisation, comprenant à minima les prélèvements effectués incluant les coordonnées géographiques des lieux de prélèvements, ainsi que toute autre information jugée utile par le pétitionnaire, ces informations étant remises aux formats PDF et numérique transformable. Les données devront être intégrées au SINP 974.

Article 5 : Mesures de contrôle

La mise en œuvre de la présente autorisation peut faire l'objet de contrôles dans les conditions mentionnées aux articles L.170-1 et suivants du code de l'environnement, notamment par les agents de l'établissement public du Parc national de La Réunion. La mise en œuvre des prescriptions listées aux articles 1 et 2 est placée sous la responsabilité de Monsieur Bernard REYNAUD. Cette autorisation étant nominative, dans le cas où d'autres chercheurs que ceux cités à l'article 1 souhaiteraient effectuer des prélèvements, ils devraient en faire la demande au Directeur du Parc national.

Article 6 : Autres obligations

Cette autorisation n'exonère pas des autres autorisations requises par la réglementation en vigueur sur le territoire du cœur du parc national (notamment auprès de l'Office National des Forêts). Elle ne se substitue pas non plus aux obligations du bénéficiaire vis-à-vis des autres réglementations en vigueur applicables au projet intéressé, **en particulier pour les espèces protégées**).

Article 7 : Sanctions

Le non-respect de la présente autorisation ou d'une disposition prévue par la réglementation générale du Parc national, expose le bénéficiaire à des sanctions administratives et/ou pénales.

Article 8 : Voies et délais de recours

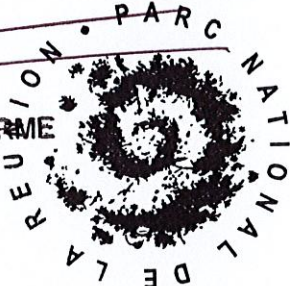
La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Article 9 : Publication

La présente autorisation est notifiée au pétitionnaire et publiée pour l'information des tiers au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion (<http://www.reunion-parcnational.fr/fr/raa>).

À La Plaine-des-Palmistes, le **10 JUIN 2024**

Le Directeur
Jean-Philippe DELORME



Copies :

- ONF
- DEAL
- CBNM
- Secteurs du Parc national de la Réunion

Coordonnées téléphoniques et emails des secteurs du Parc national :

- Secteur Nord : 0262 90 99 22 / gestion-n@reunion-parcnational.fr
- Secteur Sud : 0262 58 02 61 / gestion-s@reunion-parcnational.fr
- Secteur Est : 0262 56 15 26 / gestion-e@reunion-parcnational.fr
- Secteur Ouest : 0262 54 87 85 / gestion-o@reunion-parcnational.fr



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,



Pitons, cirques et
remparts de l'île de la Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine

Parc National de La Réunion
258 rue de la République • 97431 La Plaine-des-Palmistes
Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax : +262 (0) 262 90 11 39
www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

**Annexe 1 : Liste d'espèces pour la récolte de diaspores pour le Projet n°2021_15 :
Connaissances et valorisation des plantes indigènes/endémiques, anciennement nommé
Projet FEDER « biologie et écologie de plantes indigènes patrimoniales »**

Espèce par type biologique	Nom vernaculaire	Intérêt		
		Mellifère	Médicinal	Ornemental
Arbre				
<i>Homalium paniculatum</i>	Corce blanc	x		x
<i>Mimusops balata</i>	Grand Natte	x		?
<i>Molinaea alternifolia</i>	Tan georges	x		?
<i>Nuxia verticillata</i>	Bois maigre	x	x	x
<i>Ocotea obtusata</i>	Bois de cannelle	x		?
<i>Polyscias repanda</i>	Bois de papaye	x		x
<i>Sideroxylon borbonicum var. capuroni</i>	Bois de fer bâtard	x		?
<i>Sideroxylon borbonicum var. borbonicum</i>	Bois de fer bâtard	x		?
<i>Weinmania tinctoria</i>	Tan rouge	x		x
<i>Vepris lanceolata</i>	Patte poule	x	x	x
Arbuste				
<i>Antidesma madagascariense</i>	Bois de cabri blanc	x		?
<i>Bertiera borbonica</i>	Bois de raisin	x		x
<i>Casearia coriacea</i>	Bois de cabri	x		x
<i>Cordyline mauritiana</i>	Canne marron	x		x
<i>Erica reunionensis</i>	Branle vert	x		x
<i>Faujasia salicifolia</i>	Chasse vieillesse	x		x
<i>Forgesia racemosa</i>	Bois de Laurent-Martin	x		x
<i>Gaertnera vaginata</i>	Losto café	x		x
<i>Geniostoma borbonicum</i>	Bois de piment	x		?
<i>Hypericum lanceolatum</i>	Fleur jaune	x	x	x
<i>Olea europea africana</i>	Bois d'olive noir	x		x
<i>Pandanus montanus</i>	Pimpin des hauts	x		x
<i>Pandanus purpurescens</i>	Pimpin de forêt	x		x
<i>Pandanus sylvestris</i>	Pimpin	x		x
<i>Scutia myrtina</i>	Bois de sinte	x		?
<i>Weinmannia mauritiana</i>	Ti bois de Tan	x		x
Liane				
<i>Clematis mauritiana</i>	Liane marabit	x		x
<i>Danais fragrans</i>	Lingue jaune	x		x
<i>Smilax anceps</i>	Liane croc de chien	x		x
Fougères		Restauration		Ornemental
<i>Alsophila celsa</i>	Fanjan	x		x
<i>Alsophila glaucifolia</i>	fanjan	x		x
<i>Alsophila borbonica</i>	Fanjan male	x		x